

PISTES SKI DE VITESSE

1. Homologation

Chaque piste de vitesse utilisée dans le cadre des épreuves du calendrier fédéral doit faire l'objet d'une homologation.

La durée de validité de cette homologation est de cinq (5)ans*; au-delà de cette durée la piste doit faire l'objet d'une ré-homologation.

Le Délégué Technique doit s'assurer que chaque épreuve se déroule dans les strictes limites de l'homologation de la piste.

Le dossier de demande d'homologation ou de ré-homologation constitué par le demandeur devra contenir les 5 pièces suivantes et être adressé à Karine DUBOUCHET REVOL kd73skidevitesse@gmail.com qui ensuite le transmettra au responsable National Jean Loup Costerg grand-pares.val@orange.fr .

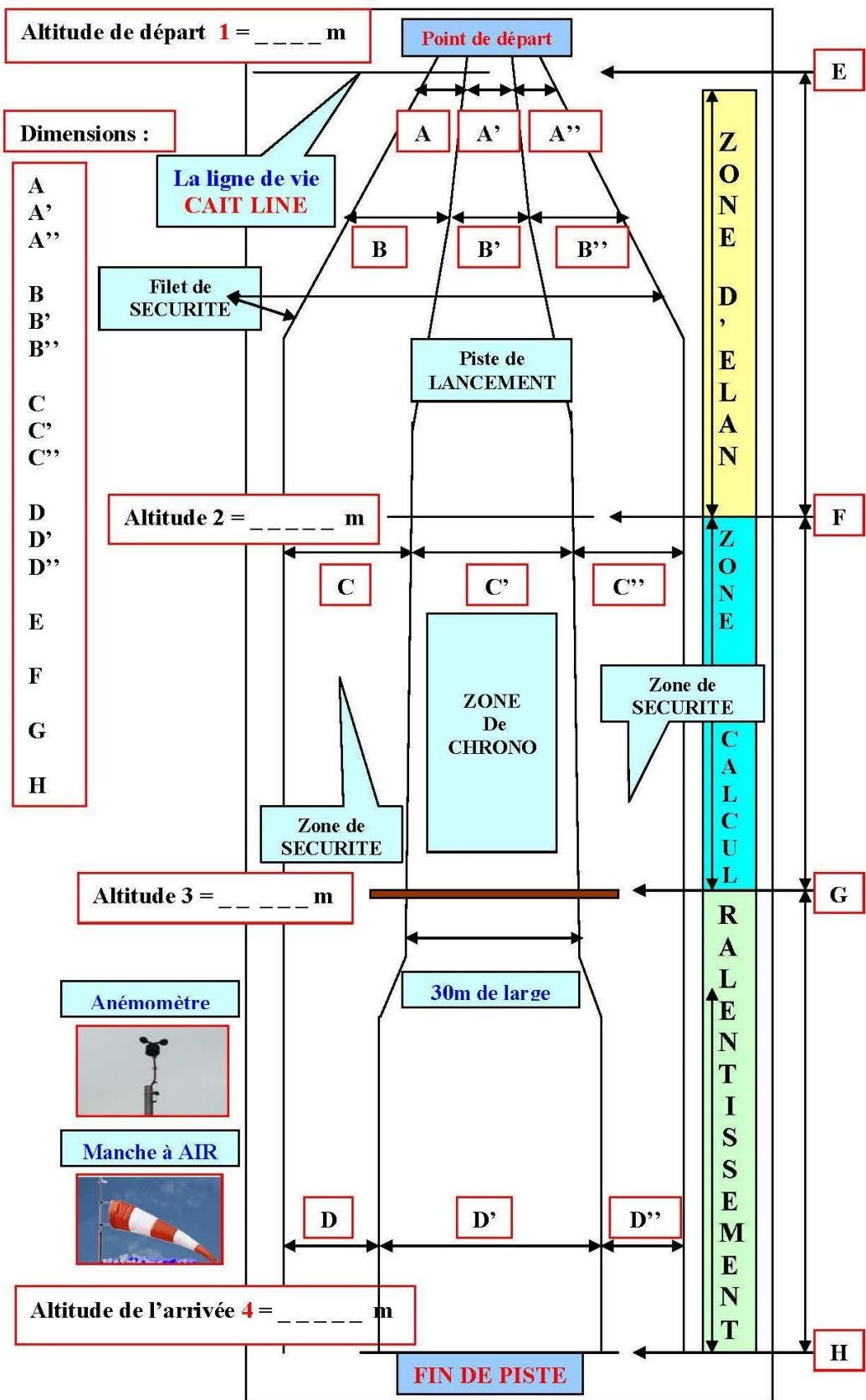
Ces documents ne doivent pas être envoyés en multi-page mais indépendants des uns des autres

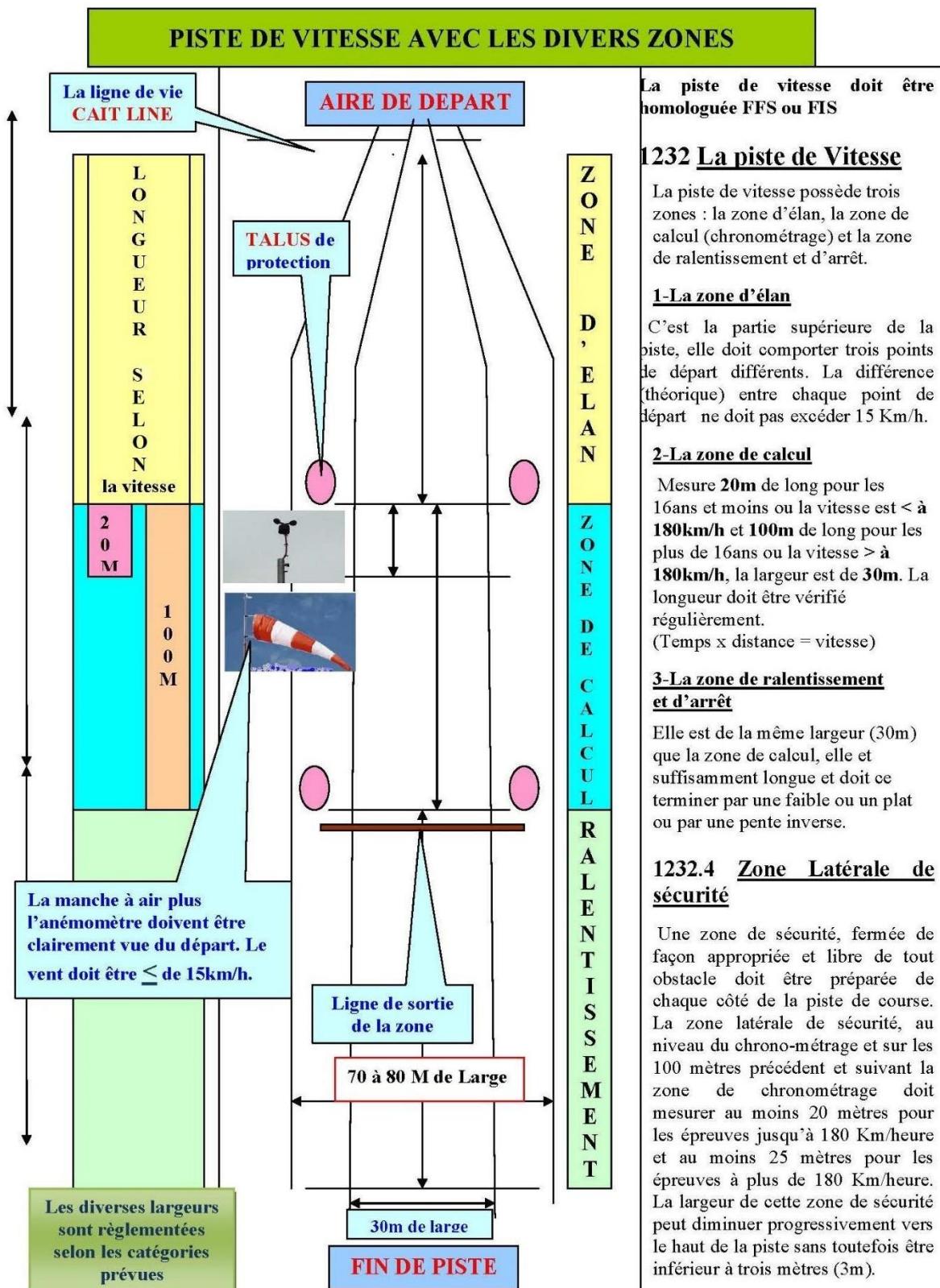
1	<u>LE DESCRIPTIF DE LA PISTE.</u>	Formulaire à compléter (Veuillez télécharger le formulaire)
2	<u>UNE CARTE</u> (Plan de situation de la piste de vitesse dans la station) Voir modèles d'une carte	Une carte à l'échelle minimale de 1 : 25.000 e avec des courbes de niveau et le tracé de la piste de compétition,
3	<u>UN PROFIL.</u> Voir modèles d'un profil	Un profil en long à l'échelle de 1 : 5.000 e faisant ressortir la dénivellation et la longueur de la piste (courbes de niveau à la même échelle). Le profil doit absolument être en coupe
4	<u>Une grande reproduction PHOTOGRAPHIQUE</u> (Fichier à remettre au format A4 « JPG ») Voir modèles reproduction photo	Une grande reproduction photographique instructive, sur laquelle est dessiné le tracé de la piste. Il doit s'agir d'une vraie photographie et non d'une reproduction graphique empruntée d'un dépliant touristique. La photographie doit être prise si possible du versant opposé. En cas d'impossibilité, une photographie aérienne de face sera acceptée.
5	<u>UN CROQUIS.</u> Voir modèles d'un croquis	Un croquis d'ensemble de la piste (1 : 5.000) avec tous les points caractéristiques et côtes. Ce croquis doit être informatif et montrer des points marquants comme par exemple les pylônes de remontées mécaniques, les groupes d'arbres, les enneigeurs, les barrières à neige, les pentes raides, les chemins de traverse etc., et de même, donner les altitudes et la dénomination des parcelles et des lieux-dits. Essentiellement, ce croquis devra renseigner rapidement l'inspecteur. D'autre part il est nécessaire d'indiquer sur ce croquis le positionnement des éléments de sécurité (filets A, B ou C, matelas ou protection de pylônes, piquets, etc) Nous vous demandons d'utiliser ces symboles afin de les matérialiser sur le croquis.

NB :

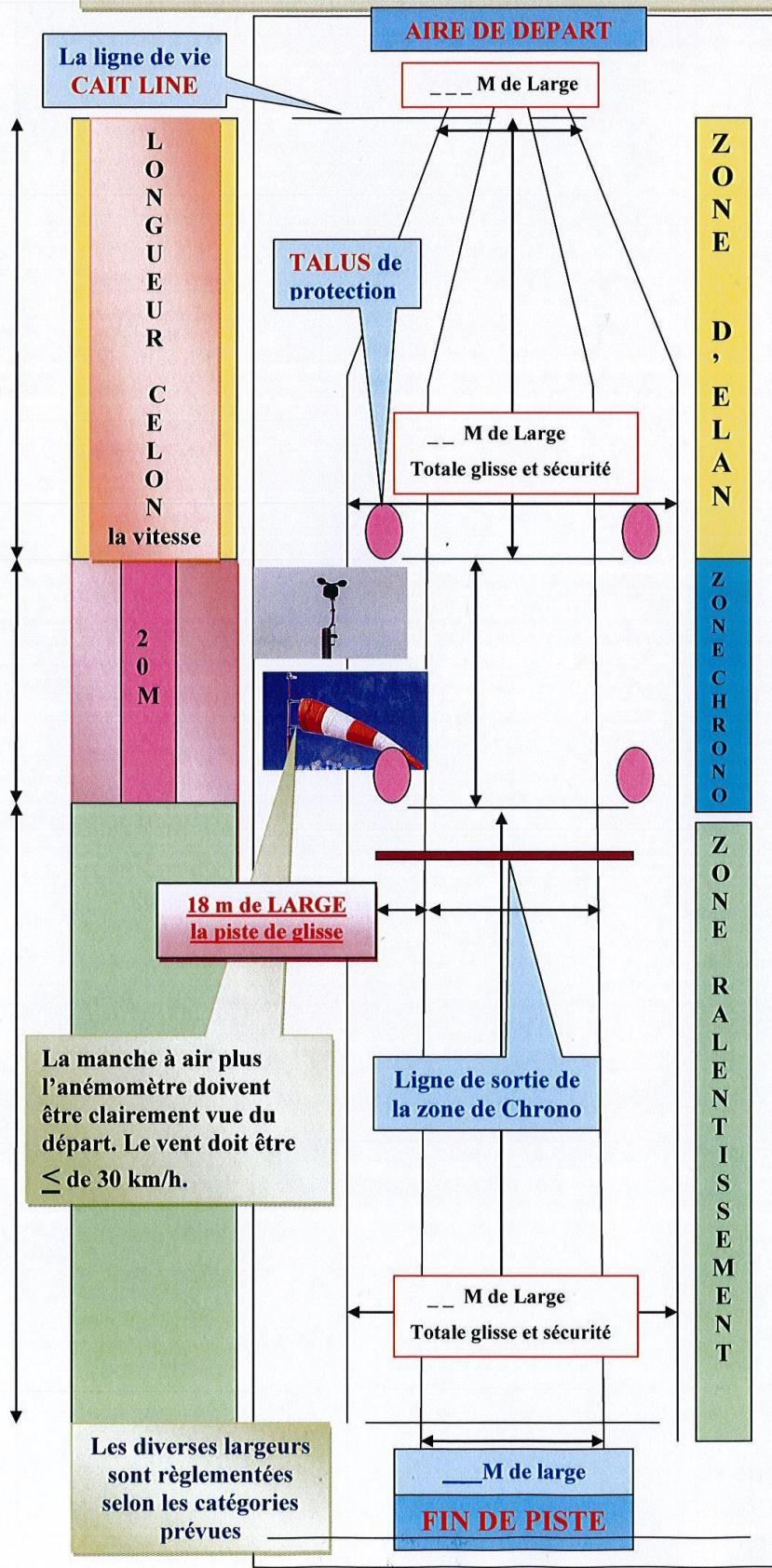
- ✓ Reproduction photographique : Les reproductions photographiques peuvent se faire soit d'un versant opposé, soit depuis un parapente, un deltaplane, un drone, un hélicoptère. Il est également possible de récupérer des photos depuis Google mais **attention à la date** elles doivent absolument être de l'année en cours.
- ✓ La carte : Le plan de situation doit absolument être fait sur une carte au 1:25.000 e (Ex. : une carte routière) en indiquant bien sur celle-ci, par une olive de couleur, le secteur de la piste par rapport à la station.
- ✓ Le croquis : Le croquis, peut se faire avec un calque transparent posé sur la photo où il sera mis les principales caractéristiques du document : la piste elle-même, avec les départs les arrivées, le tracé, la ou les remontées mécaniques, les enneigeurs, les obstacles (arbres, maisons etc.) les sécurités principales fixes (Par exemple le symbole pour positionner les filets A sur le croquis sera une ligne rouge trait gras et continu, pour les filets B une ligne bleu trait gras et pointillé , etc).

SHEMA D'UNE PISTE DE SKI DE VITESSE





PISTE DE VITESSE « JEUNES » AVEC LES DIVERS ZONES



2.1.3. La piste de compétition doit :

Avoir une largeur d'au moins 18 mètres, y compris au niveau des cellules de chronométrage. De chaque côté de la zone de chronométrage, des zones de sécurité, d'une largeur, d'au moins 6m pour les animations loisirs découvertes, d'au moins 12 mètres pour les autres et fermées à l'extérieur par un dispositif de protection, doivent être préparées et libres de tout obstacle. Elle doit donc avoir une largeur totale minimale au niveau des cellules de 30M pour les animations loisirs découvertes et de 42 mètres pour les autres courses de Ski de Vitesse.

Ces différentes largeurs doivent être strictement respectées au niveau de la zone de chronométrage et de la zone de ralentissement et d'arrêt.

Pour la zone d'élan, elles peuvent aller en diminuant progressivement vers le haut de la piste.

2. Caractéristiques d'une piste de ski de vitesse

De haut en bas, la piste comprend 3 parties :

- La zone d'élan
- La zone de chronométrage
- La zone de ralentissement et d'arrêt

2.1. La zone d'élan

C'est la partie supérieure de la piste, elle doit comporter trois points de départ différents définissant 3 vitesses différentes. La différence (théorique) entre chaque point de départ ne doit pas excéder **15Km/h**.

2.2. La zone de chronométrage

La zone de chronométrage, zone matérialisée différemment, comporte des cellules d'entrée et de sortie espacée soit de 20 m soit de 100 m elle sera utilisée pour mesurer la vitesse de chaque concurrent. Cette distance doit être mesurée avec précision et fréquemment contrôlée par le chronométreur afin d'assurer une mesure correcte de la vitesse.

Le Comité d'Organisation est chargé de certifier l'exactitude de cette mesure au Délégué Technique(DTF).

2.3. La zone de ralentissement et d'arrêt

Cette zone doit compter une longueur suffisante eu égard aux vitesses atteintes, ceci de façon à assurer la sécurité des coureurs.

La pente doit diminuer progressivement, au mieux elle doit finir par une légère contre-pente.

3. Dimensions de la piste

La piste doit avoir **une largeur minimale** de :

- 18 mètres pour les épreuves dont la vitesse maximale est **≤ à 160Km/h**
- 30 mètres pour des vitesses **≥ à 160Km/h**

sur une zone allant, de 100 mètres au-dessus de la zone de chronométrage jusqu'à la fin de la zone de ralentissement et d'arrêt. La largeur de la zone d'élan peut ensuite se réduire progressivement vers le haut de la piste en conservant toutefois un minimum de 5 mètres au sommet. La piste doit être préparée avec beaucoup d'attention, et un soin particulier pour avoir une surface la plus régulière possible (lisse et douce).

4. Zone latérale de sécurité

Une zone de sécurité, fermée de façon appropriée et libre de tout obstacle doit être préparée de chaque côté de la piste : l'utilisation **de filets B est préconisée** pour une sécurité optimum. La zone latérale de sécurité, au niveau du chronométrage et sur les 100 mètres précédents et suivants la zone de chronométrage doit mesurer au minimum :

- ⇒ 6 mètres pour les courses du type : **Courses de Promotion**
- ⇒ 12 mètres pour les épreuves jusqu'à **160 km/h**, y compris les **Courses Challenge de Promotion, Coupe de France**.
- ⇒ 20 mètres pour les épreuves entre **160** et **180km/h**,
- ⇒ Au moins 25 mètres pour les épreuves à plus de **180km/h**.

La largeur de cette zone de sécurité peut diminuer progressivement vers le haut de la piste sans toutefois être inférieure à trois mètres (3m).

A l'exception des marques de piste et des cellules de chronométrage, rien ne doit se trouver à l'intérieur des zones de sécurité; les aires réservées au Jury, Officiels, entraîneurs, équipements télévision etc. doivent se trouver en dehors des zones latérales de sécurité.

5. Balisage

Le balisage de la piste doit être réalisé par deux traceurs (un de chaque côté de la piste afin d'éviter la dégradation de la zone de glisse).

La piste doit être jalonnée de chaque côté par un marquage avec de petits fanions ou des petites branches (de sapin) pour indiquer la fin de la zone de chronométrage et la limite amont jusqu'à laquelle on ne peut faire de virage. Les jalons doivent être positionnés comme suit:

- Zone d'élan:

Des marquages latéraux de couleurs (**autre que le rouge**).

- Zone de chronométrage:

Des marques latérales **rouges**.

De plus, entre 2m et 5 mètres après la fin de zone de chronométrage doit être marquée sur toute sa largeur par une ligne rouge tracée sur la neige. Cette ligne doit mesurer au moins 30 cm de large et être clairement visible depuis le haut de la piste.

- Zone de ralentissement et d'arrêt:

Un marquage de couleur **bleu vert** ou **rouge** tracé sur toute la largeur de la piste indiquera la fin de la zone de ralentissement et le début de la zone d'arrêt. Les coureurs pourront se relever mais ne devront ni freiner ni tourner avant cette ligne.

REGLES PARTICULIERES AUX COMPETITIONS U8>U18

CHALLENGE PROMOTION

PISTES

- **Homologation**
- Chaque piste de vitesse utilisée dans le cadre des épreuves du calendrier fédéral doit faire l'objet d'une homologation délivrée par le DT FIS France (faisant office d'homologateur) ou validée par la FFS.
- **La durée de validité de cette homologation est de cinq (5)ans*; au-delà de cette durée la piste doit faire l'objet d'une ré-homologation.**

Le Délégué Technique doit s'assurer que chaque épreuve se déroule dans les strictes limites de l'homologation de la piste.

Toutefois une pente bien enneigée pourra être validée ponctuellement et **exceptionnellement** par le Délégué Technique **après en avoir fait la demande de validation à Mme Dubouchet Revol** pour utilisation en Ski de Vitesse lors des Courses Promotions tout en respectant la réglementation des pistes appropriées à ce format de course.

La piste de compétition doit avoir une largeur d'au moins 18 mètres, y compris au niveau des cellules de chronométrage. De chaque côté de la zone de chronométrage, des zones de sécurité, d'une largeur, d'au moins 6m pour les courses de promotion d'au moins 12mètres pour les autres et fermées à l'extérieur par un dispositif de protection, doivent être préparées et libres de tout obstacle.

Elle doit donc avoir **une largeur totale minimale au niveau des cellules de 30 m pour les courses de promotion et de 42 mètres pour les autres.**

Ces différentes largeurs doivent être strictement respectées au niveau de la zone de chronométrage et de la zone de ralentissement et d'arrêt.

Pour la zone d'élan, elles peuvent se réduire progressivement vers le haut de la piste.

- **Balisage**

Le balisage de la piste doit être réalisé par deux traceurs un de chaque côté de la piste afin d'éviter la dégradation de la zone de glisse.

La piste de vitesse doit être jalonnée de chaque côté, dans le sens de la descente, comme suit :

⇒ **Zone d'élan**

Fanions ou tout autre marquage (**sauf le ROUGE**), à intervalles réguliers de 4 mètres.

⇒ **Zone de chronométrage**

Fanions ou tout autre marquage rouge à intervalles réguliers de 2 mètres.

La fin de la zone de la zone de chronométrage doit être marquée d'une ligne rouge sur la neige d'une largeur de 30 cm au moins visible depuis le haut de la piste

⇒ **Zone de ralentissement et d'arrêt**

Fanions ou tout autre marquage ; un marquage de couleur **bleu vert ou rouge**(ligne) indiquera le début de la zone d'arrêt, les concurrents ne pourront pas tourner avant cette ligne.